

PREAMBULE: LE PERIMETRE ET LES MODALITES DE REALISATION DE LA ZAC

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

La ZAC 1 du Moulin à Vent a été créée par délibération du Conseil Municipal du 30/11/2012.

Le périmètre de la ZAC 1 porte sur une surface de 1,58 hectares classée en zone U sur les documents d'urbanisme de la carte communale (juillet 2011).

Les parcelles concernées par la réalisation de la ZAC 1 sont cadastrées sous les références suivantes:

- B 941 surface 0.41 ha
- B 504 surface 0.44 ha
- B 677 surface 0.73 ha

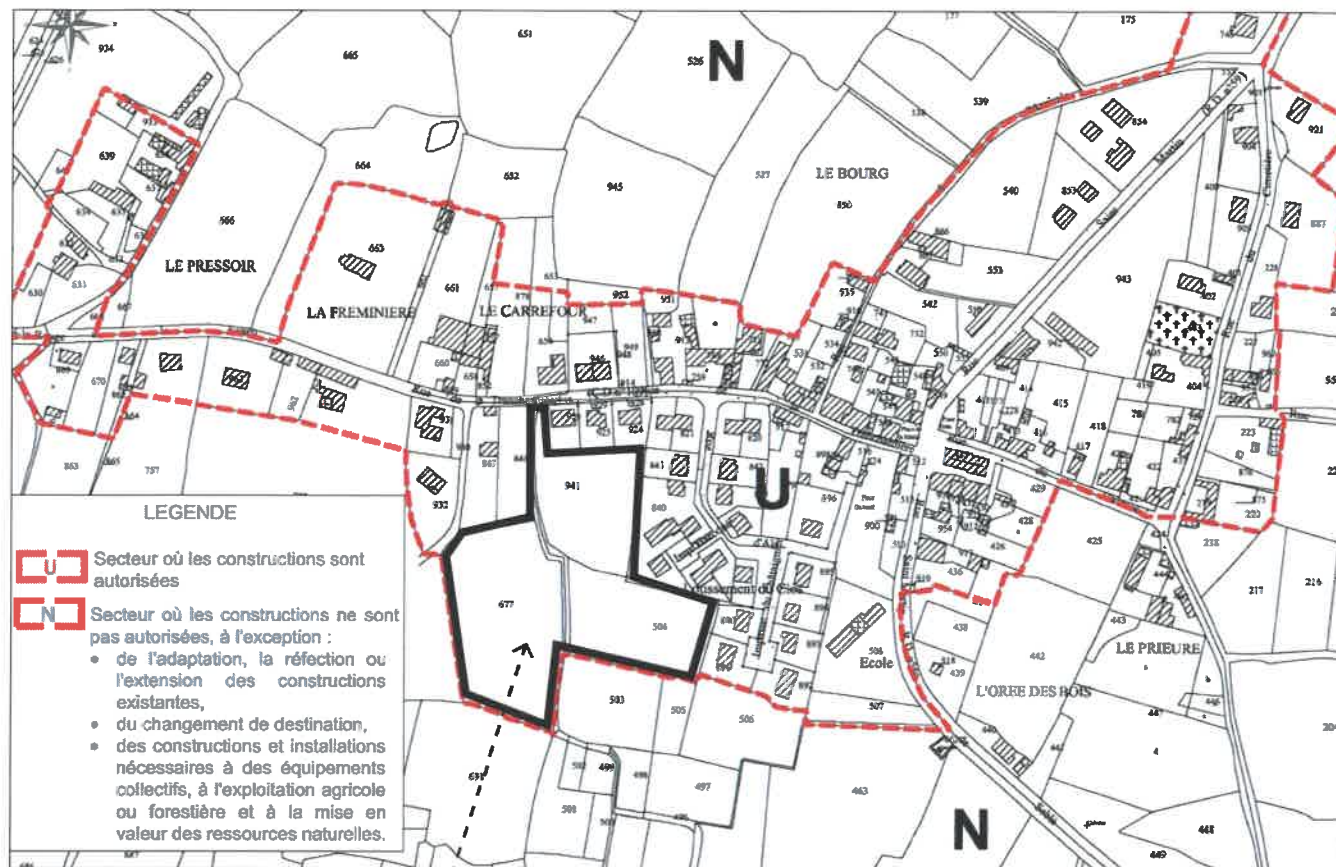
MODE DE REALISATION

La commune de Beauvau a concédé la maîtrise d'ouvrage de la ZAC 1 à la SPLA de l'Anjou.

L'urbanisation du site du Moulin à Vent sera réalisée en 2 temps: la ZAC 1, objet du présent dossier, s'étendra au nord du site en zone U actuelle, et la ZAC 2 sera réalisée ultérieurement, lorsque le secteur sud sera ouvert à l'urbanisation.

OBJECTIFS DU PROJET

Le projet a été réalisé dans une démarche de développement durable: sa structuration urbaine s'intégrera dans le tissu urbain existant, l'identité paysagère des lieux sera respectée, et il proposera des logements performants sur le plan architectural et environnemental.



ZAC DU MOULIN A VENT: 1,58ha

